

Point de vue Environnement

N° 6 – Décembre 2000

Gagny Environnement 18 rue de Collines 93220 Gagny ☎ 01 43 81 10 92. Email gagnyenv@club-internet.fr

Sommaire

- 1 – Editorial**
- 2 – Les affaires progressent**
- 3 – Pas d'accord !**
- 4 – Assemblée Générale**

1 - Editorial

En juillet dernier, M. le Maire de Gagny a demandé à notre association de donner son avis sur une charte du cadre de vie et de l'environnement (87 pages avec les annexes), indiquant qu'elle était "amendable et révisable et souhaitant que des critiques constructives y soit apportées.

Nous lui répondions en août que l'association lui transmettrait ses observations pour fin octobre.

En octobre, avant même de l'avoir rendue publique à Gagny, il présentait la charte au Salon de l'Environnement à Paris au Parc des Expositions de la Porte de Versailles comme un produit de la concertation avec les gabiniers. Il se servait de ce dossier inachevé, n'ayant reçu le moindre avis, n'ayant fait l'objet d'aucun contrôle, pour présenter Gagny dans un concours entre communes où il y avait autant de prix et de mentions décernés que de participants, osant prétendre à un trophée dans la spécialité "Urbanisme et Conservation du Patrimoine".

Bien que vous n'ayez pas reçu le texte de la charte, il nous a paru intéressant de vous diffuser in extenso la réponse que nous avons transmise fin novembre à M. le Maire.

Les nombreux sujets abordés qui recouvrent globalement les problèmes d'environnement, justifient cet intérêt. Il sont l'occasion de rappeler les propositions et les objectifs de Gagny Environnement. Ces observations abordent aussi les concepts généraux et concrets du "Développement durable" et de l'"Agenda 21 local", principes avec lesquels il va bien falloir nous familiariser si nous voulons aborder le 21^{ème} siècle sans menacer l'équilibre écologique de la planète.

Environnement, Economie et Société sont indissolublement liés. On ne peut sacrifier l'un à l'autre. L'harmonie des trois composantes est complexe. Elle ne s'obtiendra que par les efforts de tous les acteurs de la société civile (élus, fonctionnaires, entreprises, commerçants, associations, habitants).

Reparler en 2000 de la conférence de Rio de 1992 est un bon présage. La prise de conscience de la nécessité de nouveaux comportements émergerait-elle enfin ?

Henri Druesne
Président

P.S. Suite au dernier éditorial, je remercie tous ceux qui m'ont assuré de leur soutien dans l'action que nous menons. Ecrivez-nous toujours. Nous serons attentifs à vos remarques, vos accords, vos désaccords, vos propositions.

2 – Les affaires progressent

Un jugement du 27/10/2000 du tribunal administratif de Paris a rejeté la requête en annulation de l'association contre une autorisation préfectorale de défrichement du 11/03/ 1998, dans la carrière de l'Est.

Un jugement du 27/10/2000 du tribunal administratif de Paris a annulé l'arrêté du maire de Gagny en date du 26/08/1998 accordant à la société Groupe Saint-Germain, un permis de construire sur un terrain sis 17/19 avenue Sainte-Foy à Gagny, sur requête de l'association.

Si vous avez Internet

Indiquez-nous votre mail.

Nous vous communiquerons les dernières informations plus rapidement.

Consultez la dernière mise à jour de notre site
<http://assoc.wanadoo.fr/gagny-environnement>

3 – Pas d'accord !

Si vous n'êtes pas d'accord avec nos actions n'hésitez pas à nous le dire ou mieux à nous l'écrire.

Ne vous contentez pas de ne pas payer votre cotisation. Au cas où vous seriez dans ce cas cet envoi sera pour vous le dernier.

4 – Assemblée Générale 2001

La prochaine assemblée générale se tiendra :

Le samedi 20 janvier 2001 à 16 h 30

Elle commencera par la projection d'un film vidéo réalisé par l'association.

Les carrières de Gagny en 2000

Elle sera suivie à 20 h d'un dîner amical
Au Martin Pêcheur
chemin de l'Ecluse
Neuilly-sur-Marne
Prix : 100 F / personne

Tous les membres et leur conjoint y sont conviés. Veuillez rapidement vous inscrire. Il reste encore quelques places.

Veillez signaler si vous souhaitez profiter d'une voiture pour vous y rendre et en revenir.